

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi le 09 janvier 2017 à 20H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Madame Raymonde Plamondon
Maire
Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault
Monsieur Rémi Tétreault
Madame Noëlle Jodoin

Madame Huguette Benoit
Monsieur Serge Ménard
Monsieur Jean-Guy Jacques

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général, est aussi présent.

ORDRE DU JOUR

Madame le Maire, Raymonde Plamondon, invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

La séance de conseil est enregistrée pour des fins de prises de notes.

- 1- Adoption de l'ordre du jour**
- 2- Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 05 décembre 2016.
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016 à 19H00.
 - 2.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016 à 20H50.
- 3- Administration financière**
 - 3.1 Comptes à payer.
- 4- Administration générale**
 - 4.1 Matinées gourmandes (intention de participation).
- 5- Sécurité publique et sécurité civile**

Aucun item.
- 6- Transport routier**
 - 6.1 Décompte progressif # 3 concernant le pavage du Petit 10^e rang.
 - 6.2 Décompte progressif # 6 concernant le pavage dans le rang de l'Égypte.
 - 6.3 Honoraires professionnels supplémentaires Petit 10^e rang et rang de l'Égypte.
- 7- Hygiène du milieu**

Aucun item.
- 8- Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)**
 - 8.1 Adjudication de la soumission pour le service d'honoraires professionnels pour le service d'inspection en bâtiments

9- Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque

- 9.1 Offre de services : Programme de soutien au développement et à l'engagement bénévole en loisir et en sport.
- 9.2 Décompte # 1 à payer à Eurovia pour la patinoire.
- 9.3 Demande de gratuité du centre communautaire pour la projection d'un film
- 9.4 Surveillants de patinoire.

10- Avis de motion

- 10.1 Avis de motion pour l'adoption du règlement 2017-125 sur les animaux.

11- Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture

Aucun item.

12- Affaire(s) nouvelle(s)

- 12.1 Substitut au maire de mai à novembre 2017.
- 12.2 Abrogation de la résolution 491-12-2016 (camion Freightliner 2012).
- 12.3 Abrogation de la résolution 492-12-2016 (évaluation d'assurance).
- 12.4 Vente pour taxes (premier avis).
- 12.5 Modification de la résolution 477-12-2016 (Emprunt temporaire CFE).
- 12.6 Nomination du comité pour l'assemblée publique de consultation (Fiducie Karelou).
- 12.7 Remplacement des téléphones cellulaires.

13- Période de questions.

14- Levée de l'assemblée

1- Adoption de l'ordre du jour

Résolution 01-01-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour soumis et d'ajouter les items suivants:

- 12.1 Substitut au maire de mai à novembre 2017.
- 12.2 Abrogation de la résolution 491-12-2016 (camion Freightliner 2012).
- 12.3 Abrogation de la résolution 492-12-2016 (évaluation d'assurance).
- 12.4 Vente pour taxes (premier avis).
- 12.5 Modification de la résolution 477-12-2016 (Emprunt temporaire CFE).
- 12.6 Nomination du comité pour l'assemblée publique de consultation (Fiducie Karelou).
- 12.7 Remplacement des téléphones cellulaires.
- 9.1 L'item est reporté.

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 05 décembre 2016

Résolution 02-01-2017

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Luc Tétréault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 05 décembre 2016 telles que rédigées.

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016 à 19H00

Résolution 03-01-2017

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016 à 19H00 telles que rédigées.

2.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016 à 20H50

Résolution 04-01-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016 à 20H50 telles que rédigées.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

3.1 Comptes à payer

Résolution 05-01-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les salaires payés au montant de 37,543.60\$, les comptes payés au montant de 229,438.71\$ et autorise les paiements des comptes à payer présentés ce 09 janvier 2017 au montant de 156,477.58\$, le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Matinées gourmandes (intention de participation)

CONSIDÉRANT la reconduction du projet des Matinées gourmandes, pour l'édition 2017, chapeauté par le Développement économique de la MRC des Maskoutains (DEM) et financé dans le cadre du Fonds de développement rural;

CONSIDÉRANT que cet événement vise à faire la promotion de l'achat local, à donner une visibilité et à permettre un développement des entreprises agroalimentaires tout en mobilisant les citoyens d'un milieu;

CONSIDÉRANT que les Matinées gourmandes sont offertes à un maximum de neuf municipalités rurales, à raison d'une visite par municipalité, un samedi de 9 h à 13 h;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton est intéressée à accueillir les Matinées gourmandes sur son territoire, durant la saison estivale, vu les retombées économiques sur la municipalité et le milieu agricole;

Résolution 06-01-2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

DE DÉCLARER l'intérêt de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton à recevoir, sur son territoire, les Matinées gourmandes, un samedi de 9 h à 13 h.

DE S'ENGAGER à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de l'évènement, un endroit couvert et protégé des intempéries d'une superficie minimale de 4 000 pi², les services sanitaires et électriques, un accès à l'eau potable, une cuisinette, 25 tables et 40 chaises ainsi qu'un accès à un réfrigérateur; et

DE S'ENGAGER à fournir une personne-ressource (bénévole ou employé) qui travaillera à la mise en place de la Matinée gourmande sur son territoire, un vendredi de 10 h à 12 h et un samedi de 9 h à 15 h et qui sera en mesure de lever des poids de 20 livres.

DE S'IMPLIQUER à organiser, en partenariat avec son milieu, des activités connexes à l'évènement des Matinées gourmandes.

D'INFORMER les responsables de l'organisation que le conseil municipal souhaite la tenue de l'activité soit le 5 ou le 12 août 2017.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

Aucun item.

TRANSPORT ROUTIER

6.1 Décompte progressif # 3 concernant le pavage dans le Petit 10^e rang

Considérant la recommandation de monsieur Jean Beauchesne, ingénieur de la firme WSP concernant les travaux effectués dans le Petit 10^e rang;

Résolution 07-01-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de payer le décompte progressif # 3 à Pavages Maska inc. selon la facture 036897 au montant de 16,371.15\$ incluant les taxes et que ce montant soit défrayé à même le règlement d'emprunt 2015-99.

6.2 Décompte progressif # 6 concernant le pavage dans le rang de l'Égypte

Considérant que la recommandation de l'ingénieur monsieur Jean Beauchesne de la firme WSP;

Résolution 08-01-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- D'accepter le décompte progressif # 6;
- De payer à Pavages Maska la facture 037056 au montant de 30,375.02\$, taxes incluses;
- Que le montant de 30,375.02\$ soit défrayé à même le règlement d'emprunt 2015-99.

6.3 Honoraires professionnels supplémentaires Petit 10^e rang et rang de l'Égypte

Les élus prennent connaissance de la demande d'ajustement d'honoraires professionnels soumise par monsieur Jean Beauchesne ingénieur de la firme WSP Canada inc.

Considérant les travaux exécutés dans le Petit 10^e rang et le rang de l'Égypte;

Considérant les changements apportés en cours de route pour le Petit 10^e rang tel que décrit dans la demande de monsieur Beauchesne;

Considérant le surplus de travail demandé par la municipalité;

Résolution 09-01-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver la demande de la firme WSP Canada inc. et d'autoriser le paiement d'honoraires supplémentaire de l'ordre de 17,503.27\$, taxes en sus, de défrayer le montant à même le règlement 2015-99 et d'abroger la résolution 478-12-2016.

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun item.

URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

8.1 Adjudication de la soumission pour le service d'honoraires professionnels pour inspection en bâtiments

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a demandé des soumissions par voie d'invitation de par sa résolution 431-11-2016 auprès de deux firmes;

Considérant qu'a soumissionné : GESTIM Inc.

2017 : 40,057.29\$, taxes incluses;

2018 : 40,655.16\$, taxes incluses;

Résolution 10-01-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adjuger la soumission à Gestim Inc. étant le seul soumissionnaire le plus bas conforme. Madame le maire et le directeur général sont autorisés à signer la convention avec la firme GESTIM Inc.

LOISIRS, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

9.1 Offre de services : Programme de soutien au développement et à l'engagement bénévole en loisir et en sport

Considérant que les élus prennent connaissance de l'offre de services pour les loisirs;

Résolution 11-01-2017

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de reporter l'item 9.1.

9.2 Décompte # 1 à payer à Eurovia Québec Construction pour la patinoire

Considérant la recommandation de l'ingénieur de la MRC des Maskoutains suite aux travaux de surfaçage de la patinoire ;

Résolution 12-01-2017

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- D'approuver le décompte # 1 présenté par monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur de la MRC des Maskoutains ;
- D'effectuer le paiement de la somme de 23, 181.12\$, taxes incluses, à Eurovia Québec Construction inc. ;
- D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, le certificat de paiement concernant le dossier IE16-54065-091.

9.3 Demande de gratuité du centre communautaire pour la projection d'un film

Considérant que le comité de vigilance pour les hydrocarbures de Saint-Valérien propose de faire la projection d'un film éducatif sur les enjeux environnementaux de l'industrie pétrolière et plus spécialement celle des gaz de schiste ;

Considérant la demande de gratuité du centre communautaire pour cette activité ;

Résolution 13-01-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de prêter gratuitement la salle du centre communautaire au comité de vigilance afin de faire la projection d'un film éducatif sur les enjeux environnementaux de l'industrie pétrolière.

9.4 Surveillants de patinoire

Considérant la demande du directeur des travaux publics concernant l'arrosage de la patinoire à l'effet que ce soit les surveillants de la patinoire qui effectuent cette démarche ;

Considérant que dans l'offre d'emploi, cette description de tâches n'était pas définie ;

Considérant que ce sont des étudiants qui doivent aller à l'école le lendemain;

Résolution 14-01-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que l'arrosage de la patinoire doit être faite par les employés de voirie.

10 AVIS DE MOTION

10.1 Avis de motion pour l'adoption du règlement 2017-125 sur les animaux

Madame Noëlle Jodoin donne avis de motion afin d'adopter lors d'une séance subséquente le règlement 2017-125 relativement aux animaux.

11 RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE

Aucun item.

12 AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Substitut au maire de mai à novembre 2017

Considérant la résolution 63-02-2014 nommant les membres du conseil à titre de substitut au maire;

Considérant que madame Karine Pageau était nommée substitut de mai à novembre 2017;

Considérant que madame Karine Pageau n'est plus membre de ce conseil;

Considérant qu'un tirage au sort entre madame Huguette Benoit et monsieur Rémi Tétreault est effectué;

Considérant que le sort a favorisé madame Huguette Benoit;

Résolution 15-01-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de nommer madame Huguette Benoit à titre de substitut au maire pour la période de mai à novembre 2017.

12.2 Abrogation de la résolution 491-12-2016 (camion Freightliner 2012)

Considérant que le camion incendie Freightliner 2012 bénéficie d'un avenant F.A.Q. 43C et que la durée de l'avenant est de 7 ans;

Considérant que l'échéance est en 2019;

Résolution 16-01-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'abroger la résolution 491-12-2017 et d'en informer notre courtier d'assurance.

12.3 Abrogation de la résolution 492-12-2016 (évaluation d'assurances)

Considérant la discussion avec madame Nicole Gaudette de Chapdelaine Assurance concernant le tableau des emplacements relativement au contenu suite à l'évaluation effectuée par Leroux, Beaudry, Picard et Associés;

Considérant qu'il faut apporter les correctifs nécessaires;

Considérant les modifications apportées;

Résolution 17-01-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de :

- Diminuer le contenu à la caserne incendie de 115,701\$ à 18,165\$;
- D'augmenter la valeur concernant le tableau des biens divers de 304,590\$ à 420,035\$ en ce qui concerne l'ensemble de mâchoire de vie, accessoires et autres équipements mobiles et incendie;
- Diminuer la valeur du contenu de la salle communautaire de 148,757\$ à 52,300\$;
- D'abroger la résolution 492-12-2016 et d'en informer notre courtier d'assurances.

12.4 Vente pour taxes (premier avis)

Considérant que la MRC des Maskoutains a transmise les instructions nécessaires pour entreprendre les procédures pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

Considérant qu'il est opportun d'informer les propriétaires visés par cette démarche;

Résolution 18-01-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le directeur général à expédier, dans le mois de janvier 2017, un premier avis de rappel auprès des propriétaires concernés afin de les informer des démarches officielles qui vont être entreprises ultérieurement.

12.5 Modification de la résolution 477-12-2016 (Emprunt temporaire CFE)

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a adopté la résolution 477-12-2016 demandant une marge de crédit de l'ordre de 800,000\$ en attendant la réception des taxes 2017;

Résolution 19-01-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de modifier la résolution 477-12-2016 et de corriger le montant de la marge de crédit de 800,000\$ à 400,000\$ sans échéance et d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, tout document ou pièce justificative relativement à cet emprunt temporaire.

12.6 Nomination du comité pour l'assemblée publique de consultation (Fiducie Karelou)

Considérant que Fiducie Karelou veut augmenter sa production annuelle de phosphore;

Considérant que cette demande est assujettie à certaines conditions prévues à l'article 165.4.13 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant qu'un comité doit être formé à ce sujet conformément à l'article 165.4.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant qu'une assemblée de consultation doit être tenue le 23 janvier 2017 à 19H30 sous la présidence de madame le maire;

Résolution 20-01-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de nommer monsieur Luc Tétreault et madame Huguette Benoit, membres du comité consultatif d'urbanisme, afin de former la commission qui accueillera les questions et les commentaires sur ce projet conformément à la Loi.

12.7 Remplacement des téléphones cellulaires

Considérant que les téléphones cellulaires actuels démontrent des signes de fatigue (déchargement ponctuel des batteries, etc.);

Considérant que ces téléphones sont de moins en moins performants;

Résolution 21-01-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de contacter la firme Télus afin que cette dernière nous soumette une offre pour remplacer les téléphones cellulaires actuels.

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE OU AJOURNEMENT

Résolution 22-01-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 20H55.

Raymonde Plamondon
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de crédits suffisants

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu des Règlements n^{os} 2007-09 et 2007-10.

En foi de quoi, j'émet ce certificat ce 09 janvier 2017.

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Raymonde Plamondon, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.